

Procès-verbal de réunion de la coordination  
des Comités d'intérêt de Quartier de Fuveau

Les Comités d'intérêt de quartiers de la Ville de Fuveau

Le 4 octobre 2019, à 18h, les présidents des Comités d'Intérêt de Quartier de la Ville de Fuveau, accompagnés de membres de leur bureau, se sont réunis dans la Maison des Associations, 13710 Fuveau, sur la convocation de Mr Alain Pelegrin, de la Coordination des CIQ de Fuveau.

La réunion est présidée par Mr Alain Pelegrin, le secrétaire de séance étant Mr Denis Ziéglé.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents.

Mr Alain Pelegrin remercie tous les participants et leur souhaite la bienvenue.

Mr Gérard Pellerin, président du CIQ Saint Michel, et membre de la coordination des CIQ de Fuveau, est absent excusé.

Mr Pelegrin rappelle l'ordre du jour, qui a été précédemment remis par voie électronique à tous les participants.

**1) Nouveau CIQ, le CIQ « LAFOUX les Rajols » :**

Ce C.I.Q. a été effectivement créé avant l'été 2019, et déclaré en Préfecture

Mr Alain Pelegrin qui a déjà rencontré son Président Mr CREUS David (daveloc@hotmail.fr /06 81 00 33 82) propose que la Coordination des CIQ le rencontre, car il semble que Mr CREUS ne souhaite pas adhérer à la FEDERATION, ni à la CONFEDERATION, et cela suite à une réunion de son bureau.

**2) Réactivation du CIQ Sainte-Victoire :**

Ce CIQ est en sommeil depuis trois ans (Pas de mise à jour des documents officiels en Préfecture, Pas d'A.G., pas de participation à aucune réunion).

Sa présidente, Mme Amphoux ayant exprimé le vœu de dissoudre cette association, Mr Jean-Luc Arvieu et Mr Denis Ziéglé se sont rendus chez le Président précédent,

Mr Demoulin, afin de récupérer les archives et de voir ce qu'il était possible de faire. Celui-ci, ne les ayant pas, se propose malgré tout de recontacter certaines personnes du quartier pour étudier avec lui la possibilité de réactiver ce CIQ.

Les deux émissaires de la coordination des CIQ, lui ont proposé leur aide pour une distribution de flyers qui pourrait être faite, et une Assemblée Générale réunissant des habitants du quartier qui pourrait avoir lieu au printemps.

Si vraiment il n'y avait pas de possibilité pour cette réactivation, il a été évoqué la possibilité de fusionner ce quartier avec un CIQ limitrophe comme le CIQ St François, par exemple.

### **3) Compte Rendu du Stand au Forum des Associations le 7 septembre dernier :**

On aura noté beaucoup de monde dans les allées du Forum, en dépit de son déménagement dans la cours de l'école du 14 juillet. De nombreux bénévoles des CIQ (11 au total) ont participé à cet événement pour animer le stand tout au long de la journée (Mention particulière au CIQ Saint-François).

Notre présence sur cette manifestation a permis de rencontrer et de se faire connaître auprès des habitants. Elle nous a permis, dans les temps morts, de discuter librement entre nous sur différents problèmes.

La banderole prêtée par le CIQ Saint-François pour décorer le stand semble non adaptée à représenter l'ensemble des CIQ. Il est donc envisagé d'en faire imprimer une spécifique. Dimension : 1,80 m x 0,60m.

Texte :

COMITES d'INTERET de FUVEAU  
Ecouter, Proposer, Vivre Ensemble

Pour un coût d'environ 100 €, ce qui représenterait 20 € par CIQ. Alain Pèlerin propose de s'en charger

### **4) La Cavalcade de la Saint-Eloi :**

La participation à cette manifestation avait été proposée à toutes les associations de Fuveau. A savoir, réaliser un char, aux couleurs de l'association, et défiler dans le village. Les CIQ ont décliné cette proposition et n'ont pas participé cette année pour différentes raisons. L'année prochaine ? La porte n'est pas fermée.

### **5) Sècheresse et grêle ; procédure à suivre pour le dédommagement des dégâts**

Sècheresses : L'arrêté d'état de catastrophe naturelle étant paru le 9 août 2019, les déclarations de dégâts dus à la sécheresse étaient à transmettre aux assurances avant le 19 août 2019 (délais de 10 jours à partir de la publication au journal officiel). Mais de nombreux habitants étaient en congé à cette période avec le week-end du 15 août au milieu en plus.

L'information avait été donnée sur le site web du CIQ Saint-François, et sur les panneaux lumineux municipaux, par le service Communication de la Mairie. Et/ou certains, comme le CIQ SOLEIL LEVANT ont informé par email leurs adhérents.

Grêle : Les dégâts ne sont pas considérés comme catastrophe naturelle, mais sont pris en charge par les assurances sur présentation d'une attestation météo validée par la Mairie.

L'information avait été donnée par le service Communication de la Mairie et sur le site web du CIQ Saint-François. . Et/ou certains, comme le CIQ SOLEIL LEVANT ont informé par email leurs adhérents. Le document est téléchargeable sur le .site de la Mairie

### **6) Brûlage des déchets verts issus d'opérations de débroussaillage :**

Interdits de façon générale pour les particuliers, ils sont en réalité autorisés du 1er octobre au 31 mai, dans des conditions bien précises, grâce à l'imprimé communal créé le 27 février 2018.

Une déclaration préalable de brûlage des végétaux issus des OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) est à effectuer auprès des Services municipaux.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site web de la Mairie.

Il doit être rempli avec entre autres le N° de la parcelle impactée, la date précise du brûlage, etc.

Trouvant cette possibilité pratique, il est proposé de le faire figurer sur le site des CIQ. Cependant il n'est pas certain que ce soit l'idéal pour la couche d'ozone et le réchauffement climatique. La transformation en broyat, le compostage ou le dépôt en déchetterie des déchets verts sont beaucoup mieux appropriés pour respecter la qualité de l'air.

### **7) Présence avéré de rongeurs indéclicats aux abords des containers et dans les jardins :**

On déplore le fait que les containers à ordures restent trop souvent remplis, en particulier le week-end, et que les déchets ménagers entreposés près des containers, attirent les rats dans le village et dans les quartiers environnants (Chemin de masse, Avenue Alexandre Philip, secteur des bassins, quartier Saint-Michel et vers le Vallat). Récemment les Services Techniques, alertés par une habitante, sont venus sur place, évaluer la situation, sans que ce soit suivi d'action. Depuis la plaignante a installé des pièges qui s'avèrent inefficaces et tenté de prendre des photos des rongeurs pour appuyer sa demande. Mais celles réalisées sont floues. Tandis que les témoignages se multiplient, si un dossier peut être constitué, il sera transmis aux Services Techniques avec une nouvelle demande d'intervention.

Une opération de dératisation avait eu lieu à La Barque.

Par la même occasion Il est fait remarquer que les sangliers font à nouveau des ravages dans les zones non urbanisées et dans certains quartiers de villas sur la commune. Des battues administratives avaient été organisés il y a quelques années.

### **8) Invitation de L'Association « Fuveau Demain » à rencontrer les CIQ :**

Cette association issue d'élus de la minorité municipale présentera une liste de candidats aux élections municipales de mars 2020.

Elle a exprimé récemment le souhait auprès d'un représentant de la coordination de rencontrer les CIQ de Fuveau, rencontres dont les modalités restaient à préciser.

Les responsables de l'association « Fuveau Demain » affichent par avance une transparence de ses intentions et des réponses apportées.

Pour les CIQ, apolitiques par statuts, la question se pose : Quelle réponse apporter à cette proposition ? Lors du Forum des Associations, en septembre, le sujet a été évoqué entre les bénévoles des CIQ présents ce jour-là

Il est apparu difficile, voire impossible, d'organiser des réunions, pour chaque CIQ, entre les adhérents et les responsables de « Fuveau Demain » de même qu'il semble impossible d'organiser une réunion commune de l'ensemble des adhérents des CIQ

Après avoir de nouveau réfléchi collectivement à cette question, il est proposé comme solution de collecter un panel de questions à poser aux différentes listes candidates à cette élection, du style

« Comment envisagez-vous de..... ».

Fin décembre, les CIQ enverront leurs questions à la Coordination, qui aura pour charge de les synthétiser et de les faire parvenir aux listes candidates à la Mairie de Fuveau. De même, ces questions pourraient être posées lors de futures réunions publiques

### **Retour sur les relations Mairie/CIQ :**

La Charte signée par les CIQ en 2016 encadre les relations entre les CIQ et la Mairie. Il est à déplorer que ces relations sont problématiques. Les CIQ de Fuveau réitèrent le souhait de voir la Charte Mairie/CIQ, mieux respectée. Il faudra éventuellement envisager de mettre en avant le schéma suivant avec la future équipe municipale :

- Information,
- Consultation,
- Concertation,
- Co-Construction dans la mesure du possible, car dans ce cas il y a une responsabilité commune !

L'idée d'un budget participatif qui existe déjà dans d'autres communes est exposée. Il s'agit d'une réserve budgétaire faite par la Mairie et allouée à des projets dit prioritaires émis par des CIQ d'une commune. Alain PELEGRIN propose également que la Mairie crée un conseil de participation citoyenne. Ce Conseil pourrait répondre à des questions que se pose la Mairie sur le bien être des habitants (mobilité, urbanisme, déchets, voirie etc...) mais aussi étudier et proposer des sujets, les présenter afin qu'ils puissent être pris en charge par la Mairie; Bien sûr ces dossiers seraient en relation et conformes avec les statuts et l'éthique des C.I.Q.

### **10) Déploiement du Compteur électrique « Linky » :**

Certaines communes ont pris une décision unilatérale de refus d'installation des compteurs Linky pour protéger leurs administrés.

A Fuveau Le CIQ Saint-François avait demandé par écrit à la Mairie sa position sur ces installations. Pour réponse officielle la Mairie s'est retranché derrière le discours d'Enédis sans exprimer de position propre.

Le sujet est vaste, et l'on entend tout et son contraire, alors que le distributeur d'électricité n'est toujours pas en mesure d'apporter des garanties suffisantes en terme de santé publique, comme de satisfaction des usagers. Par contre Enédis fait circuler les menaces suivantes :

- En cas de refus, le relevé du compteur serait plus cher
- le compteur Linky serait payant si le compteur actuel tombe en panne.

A charge, Il faut noter une dangerosité de la 5G, le fait que des personnes sont électro-sensibles à ces compteurs, un numéro de Point de Livraison facilement accessible, pouvant faire courir un risque à l'utilisateur. Le débat n'est pas clos.

Les compteurs Linky devraient être installés en 2020 sur l'ensemble de la commune (déjà installés dans le secteur de Saint-Charles).

### **11) Contournement du Hameau de La Barque :**

Mr Féréoux, Vice- président du CIQ « La Barque », expose l'avancée du dossier.

Des sondages pour la mise en place de piliers de pont sont réalisés dans la zone du Pont de Bachasson, et des Bastidons.

La première tranche de travaux concernera le rond-point de Bachasson (entrée de l'autoroute A8), la deuxième tranche, une voie d'accès aux riverains, parallèle à la CD6, entre La Barque et le Chemin du Hameau des Lagiers.

La fin des travaux de ce contournement a été annoncée pour 2023 par la Préfecture.

Deux réunions entre les aménageurs et les habitants ont eu lieu, l'une pour la réhabilitation du quartier, l'autre pour des précisions quant aux travaux en cours.

Le changement d'implantation de la station essence de La Barque, qui réalise le plus gros chiffre d'affaire du département, est hors sujet actuellement.

Concernant la ZAC de la Barque, tous les lots sont vendus. Cette ZAC vient d'être dissoute lors du conseil municipal 23 septembre 2019 et devient publique. Sur la partie encore libre le long de la CD 6, un projet de construction de bureaux est à l'étude (permis de construire à l'instruction par les services de l'urbanisme) .

### **12) Travaux du parking du Jeu de Boules :**

Mme Colé, présidente du CIQ « Jeu de Boules Sainte-Victoire », se plaint de n'être pas tenue au courant des travaux en cours, contrairement à ce qui avait été convenu avec la mairie.

Les habitants regrettent cet état de fait, car voulant exprimer leur souhait de voir les nuisances sonores (tôle métallique sur tranchée) ou atmosphériques (poussières) nettement diminuées.

La Coordination des CIQ se charge de faire un courrier à la Mairie pour la tenue d'une réunion d'information.

Des platanes ont été abattus dans cette zone, et le CIQ concerné n'a pas été mis au courant.

La question se pose de savoir si ces arbres avaient une maladie, ou si le tissu racinaire avait été endommagé par les travaux, nécessitant leur abattage.

Le rapport phytosanitaire, élaboré à la demande de la Mairie, préconise des élagages et des abattages. Cependant ce rapport comporte de nombreuses contradictions.

L'opération, confiée à l'entreprise Dolza, doit débuter le lundi 7 octobre.

Un traitement sanitaire (comme l'a fait faire la commune de Gréasque) pouvait-il être envisagé ? Un mail urgent, est donc envoyé, séance tenante, à la Mairie, afin de demander de surseoir à ces travaux d'abattage.

### **13) Le devenir de la Bâtisse Vitalis :**

Les participants demandent quelles ont été les conclusions de la Commission, chargée du devenir de ce bâtiment. Il est fait état du vote survenu en Conseil Municipal le 29 juillet qui a suivi les préconisations exprimées par cette Commission.

Les participants s'interrogent sur l'absence de budget voté et de permis de travaux établi à ce jour par la commune pour la réhabilitation de cette bâtisse. En effet, une telle réalisation devient maintenant pratiquement impossible, 6 mois avant les élections municipales.

D'où une seconde interrogation : Pourquoi une telle précipitation dans la désignation des futurs locataires ? Alors qu'un délai plus grand aurait peut-être permis l'émergence d'autres projets plus aboutis, sans retarder l'opération de réhabilitation.

M. Bernard Targowla président du CIQ « les Vieux Quartiers » déplore, d'un côté le délabrement de certaines rues (Exemple rue Rondet) dans les vieux quartiers, et de l'autre la rénovation de certaines zones, sans cohérence d'ensemble. Il déplore également des travaux entrepris, mais non finis. Par exemple : l'enfouissement de lignes électriques commencées mais pas terminées à l'heure actuelle.

### **14) La propreté, le ramassage des ordures :**

En ce qui concerne la propreté du Centre ville, il est à noter que le nettoyage des rues, dans les vieux quartiers, reste problématique. Le manque de propreté est d'autant plus visible sur la zone refaite à neuf récemment.

Les Points d'Apport Volontaire installés sans concertation avec les habitants sont plus nombreux, mais parfois mal situés (à côté pharmacie) ou dans des endroits peu commodes d'accès (Nouveau parking Guérin Marchi).

Le week-end en particulier, des déchets sont posés à côté des containers lorsqu'ils sont déjà pleins ainsi que divers encombrants. Les caméras de surveillance proposées par les CIQ comme solution possible face aux incivilités sont prioritairement installées sur les ronds-points et aucune vers les PAV.

Mr Jacquet (Zac Saint Charles) souligne qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la ZAC, le ramassage des ordures devra être fait par une société privée, à la charge des propriétaires et des entreprises.

Le service de ramassage des ordures ménagères (services dépendant de la Métropole) ne s'occupera plus que des zones publiques.

## **15)Contentieux Mairie/SCA « Château L'arc » dans le cadre de L'opération immobilière « Château l'Arc » :**

Mr Jacquet dresse l'historique de ce dossier.

La Mairie s'oppose à ce projet de construction d'environ 138 villas au départ, pouvant atteindre, dans les autres phases plus de 300 habitations, ce qui impliquerait une infrastructure lourde (routes, école, parkings, etc). 1<sup>er</sup> partie d'une procédure judiciaire qui dure depuis des années (plans de 2002). Le tribunal administratif de Marseille, dans son dernier jugement, vient de décider d'enjoindre la mairie à réexaminer la demande de permis d'aménager. Dans une autre procédure la SCI château l'Arc demande, semble - t-il 16 millions de dommages et intérêts à la commune ! Cette demande parait irréaliste et peu fondée, si ce n'est pour effrayer !

Les riverains sont également opposés à ce projet et notamment à la réalisation d'une voie de 8m de large, parallèle au chemin de Castellas.

Une Association de défense des riverains dénommée "les amoureux de château" crée début des années 2000, va être relancée afin de prendre à bras le corps ce problème.

## **16)Nuisances sonores :**

Durant tout l'été, les riverains du restaurant « Le Domaine de Fuveau » dans un large périmètre, ont été gênés de façon récurrente par des nuisances sonores et des stationnements sauvages à risque, et s'en sont plaint.

Après une réunion de médiation à l'initiative des deux responsables des CIQ concernés, plusieurs rendez-vous, réunions, plaintes en gendarmerie, interventions de deux CIQ, de la Mairie, le dossier a débouché sur une fermeture administrative de cet établissement pour 2 mois, décidée par la Préfet de Police, sur la base des constats de gendarmerie, ce qui constitue un avertissement sérieux, mais pas une résolution du problème sur le fond. Il faudra probablement alerter les autorités avant l'été 2020 pour ne pas attendre comme cette année 2019, au cours de l'été, pour dénoncer les exactions éventuelles.

## **17)Enquête publique sur la réglementation des panneaux publicitaires :**

Parmi les CIQ, seul Mr Féréoux (La Barque) a jugé utile d'aller y soumettre une contribution. Il regrette que cela n'ait intéressé que peu de personnes.

Il est évident pour tout le monde que la prolifération de supports publicitaires (sauvage) constitue une pollution visuelle et que toute réglementation l'encadrant sera positive.

La séance est levée à 21h10, par le président de séance, Mr Pelegrin, qui remercie tous les participants.

*(Vue l'heure tardive, un apéritif convivial de fin de réunion ne sera pas proposé, car non anticipé. Mais la prochaine fois ????)*